



Objectif 4 Une cohésion sociale et des solidarités renforcées

Le 4^e objectif de l'Agenda 21 regroupe différents domaines dans lesquels la Ville entend mener des actions destinées à renforcer la cohésion sociale et les solidarités tels que l'accès à un cadre de vie sain, sécurisé et convivial, **l'égalité des chances**, l'accès à un système éducatif de qualité, l'éducation à la santé, l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs, **l'intégration sociale** et enfin, la solidarité internationale et la coopération au développement durable.

Il n'y a pas de développement durable sans une réelle prise de conscience des risques que le développement actuel présente pour la **santé des habitants** des grandes villes occidentales qu'il s'agisse de la pollution de l'air, du mode de vie urbain, des mauvaises habitudes alimentaires, etc.

En termes d'emploi, de reconnaissance ou encore d'accessibilité, la Ville prend en compte l'ensemble de ses citoyens. Elle s'engage à mettre des emplois à la disposition de **personnes handicapées** et à améliorer l'accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite (PMR). Elle accorde également une attention particulière aux non et malvoyants, ainsi qu'aux malentendants. Le statut des **femmes** est aussi une de ses priorités dans le domaine de l'égalité des chances.

La **culture** est elle aussi un aspect fondamental du développement durable. En effet, elle est un facteur de développement, de cohésion et d'insertion sociales. Elle participe au partage des connaissances et doit être accessible à tous.

La Ville est également un **acteur solidaire** et veille à entretenir des liens avec les groupes sociaux, entre les générations et entre le Nord et le Sud de la planète.



4.1 Santé, sports et loisirs

Il n'y a pas de développement durable sans une réelle prise de conscience des risques que le développement actuel présente pour la santé des habitants de la ville, qu'il s'agisse du mode de vie urbain, des pollutions sonores ou encore des mauvaises habitudes alimentaires. Repenser la santé sous l'angle du développement durable, c'est pour la Ville et le CPAS investir dans le capital humain en promouvant une alimentation saine et la pratique sportive ou en luttant contre le bruit. Les actions inscrites à l'Agenda 21 rejoignent ces préoccupations et s'inscrivent dans le cadre d'une politique préventive des problèmes de santé.



Domaine d'action : Santé, sports et loisirs

ACTION 4.1.01 FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT ET L'OFFRE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Le contexte, la finalité et l'action:

La politique sportive de la Ville de Bruxelles vise, entre autres, à stimuler la pratique du sport en la rendant accessible au plus grand nombre. Des efforts constants sont menés pour permettre aux citoyens de faire du sport, d'évoluer dans les meilleures conditions, à la fois en termes d'aide aux groupements, de mise à disposition des différentes infrastructures sportives et de sensibilisation du public bruxellois à la pratique sportive par l'organisation d'activités sportives et éducatives ou d'événements sportifs à caractère local, national et international, de maintenance et rénovation des infrastructures.

Pour ce faire, l'action de la Ville consiste notamment à développer les capacités d'occupation des infrastructures sportives. Dans ce cadre, le projet du contrat de quartier durable « Jardin aux fleurs » a pour objectif de renforcer et promouvoir la pratique sportive, l'éducation à la santé par le sport et l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des trois pôles (salle omnisports de la rue Rempart des Moines, salle omnisports de la rue des Six Jetons, terrains extérieurs du Stade Charles Vander Putten).

Il prévoit aussi l'organisation d'activités sportives destinées à l'ensemble de la population. De plus, avec l'appui de l'ULB Sport, le Service des Sports souhaite mettre en place des formations de moniteur sportif pour les jeunes issus du quartier de manière à renforcer l'implication de ceux-ci dans la vie sociale et sportive de leur quartier et à les faire participer à l'intégration du projet.

Par ailleurs, la Ville favorise la pratique du sport avec notamment :

- Les « Vacances sportives » : elles contribuent au renforcement du lien social et des échanges interculturels par la mixité des participants, la collaboration active de plusieurs clubs sportifs bruxellois et fédérations. Afin de permettre une plus grande accessibilité aux stages proposés, un tarif social et un tarif dégressif ont été mis en place. Ces stages favorisent également l'emploi (engagement saisonnier de moniteurs sportifs).
- L'aide au sport : lancée en 2006, elle a pour ambition de favoriser la pratique sportive des enfants de 6 à 18 ans dont les parents sont des allocataires sociaux, en intervenant dans le coût d'affiliation à un club sportif ou dans l'inscription à un stage sportif.
- L'attribution de subventions à des associations sportives : la Ville offre un soutien financier ou matériel aux associations sportives pour leur permettre de couvrir leurs frais de fonctionnement ou les encourager dans l'organisation de manifestations sportives au niveau local ou international (tournois, exhibitions, événements et compétitions d'envergure, stages, etc.).



La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Économie** : engagement d'étudiants ou de jeunes diplômés pour des emplois saisonniers dans le cadre des stages « vacances sportives » / Bénéficiaires : le personnel engagé et la collectivité
- **Gouvernance** : intégration de chacun des partenaires dans les projets réalisés - prise en compte des besoins formulés en termes de sport par les citoyens bruxellois / Bénéficiaires : les habitants, les partenaires et la collectivité
- **Social** : augmentation des échanges interculturels et de la mixité sociale - accès aux infrastructures par de nouveaux utilisateurs (seniors, femmes, etc.) - sensibilisation du citoyen à la pratique sportive et participation à l'éducation des jeunes par le sport / Bénéficiaires : la collectivité

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

90.000 euros pour l'opération « Aide aux sports » - actions de communication et de promotion menées tout au long de l'année à destination du public - optimisation des infrastructures sportives dans le cadre du contrat de quartier durable « Jardin aux fleurs »

Pilote et partenariats :

Le Département Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports (Section Sports) en collaboration avec les partenaires externes (Prosport ASBL, Bains de Bruxelles ASBL, clubs sportifs bruxellois, ULB Sport, Région de Bruxelles-Capitale)

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs retenus
3 pôles sportifs du Jardin aux fleurs	Optimisation des services en lien avec les infrastructures et ouverture à un large public encadrés professionnellement	Finalisation des projets en lien avec le contrat de quartier « Jardin aux fleurs »
3.698 participants aux « Vacances sportives » (2011)	Augmentation de la pratique sportive	Nombre annuel de participants aux « Vacances sportives »
1.013 bénéficiaires de Chèques « Aide aux sports » dont 345 nouveaux affiliés aux clubs		Nombre annuel de bénéficiaires de Chèques « Aide au sport »



sportifs (2011)		Nombre de nouveaux affiliés au sein des clubs sportifs
Aides aux associations sportives installées sur le territoire de la Ville	Augmentation du soutien accordé par la Ville aux associations sportives	Nombre annuel d'associations sportives soutenues par la Ville
Meilleur accès au sport pour les seniors	Augmentation du nombre d'activités sportives organisées à l'attention des seniors	Nombre d'activités sportives organisées pour les seniors
Favoriser la tenue d'événements sportifs dans l'espace public	Augmentation des activités sportives en espaces publics	Nombre d'activités organisées



ACTION 4.1.03 SENSIBILISER LES JEUNES À L'ALIMENTATION SAINNE VIA LES ANTENNES SOCIALES

L'action, ses objectifs et son contexte :

De nombreux rapports nationaux et internationaux mettent en garde la population face à un problème grandissant de surpoids voire d'obésité chez les jeunes. Les habitudes alimentaires familiales sont souvent à l'origine de ce phénomène qui peut engendrer, dès le plus jeune âge, des problèmes de santé. Les Actions Jeunesse du CPAS sont sensibles à ce constat et ont mis en œuvre en 2009 un projet pilote de sensibilisation auprès de leur public (6-12 ans).

L'Antenne Anneessens est située dans un quartier fragilisé qui se caractérise par une population adulte sous-qualifiée et un fort pourcentage de jeunes. L'équipe éducative de l'antenne sociale a pu constater que les enfants, sortant de l'école et se rendant directement à l'antenne, ne se nourrissaient pas de manière saine en apportant des goûters tels que chips, barres chocolatées, sodas, bonbons ou frites, et que cela influait sur leur concentration durant le travail scolaire. L'action a permis la distribution d'un goûter sain au groupe des 15 enfants de l'école des devoirs durant 2 ans (de mars à décembre 2009 et de novembre 2010 à février 2012), à raison de quatre goûters par semaine et cela, dans le but de les sensibiliser à une alimentation saine, de modifier leurs comportements alimentaires et d'améliorer leur travail lors des séances d'école des devoirs. Depuis janvier 2012, des goûters sont également distribués aux 13 enfants du 2^{ème} groupe. En effet, certains n'avaient pas de goûters sains à la maison ou revenaient d'une étude dirigée sans avoir pu également manger.

Les résultats de cette action sont positifs, comme en témoigne la présence de 10 familles lors des réunions d'information. Par ailleurs, les référents jeunesse ont constaté que les enfants étaient plus calmes et attentifs et que les parents ont fini par apporter des yaourts, jus et fruits à leurs enfants. Néanmoins, l'équipe éducative constate que la sensibilisation des familles doit être régulière car certaines mauvaises habitudes reprennent le dessus, notamment en raison de la crise économique que connaît notre pays.

En 2010, ce projet pilote a pu être étendu à 3 autres Antennes sociales grâce au subside Agenda Iris 21 Local qui a permis de réaliser des ateliers participatifs animés par

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



l'asbl Vertigo (ateliers culinaires, ateliers créatifs à partir de matériaux naturels, visite de jardins collectifs, du marché,...).

En 2011, grâce l'obtention d'autres subsides, le projet de sensibilisation à l'alimentation saine a pu être étendu à 2 autres antennes sociales. Néanmoins, les travailleurs sociaux constatent que, bien qu'un plus grand nombre d'enfants de l'antenne Anneessens demande la délivrance d'un goûter sain, la motivation des parents s'essouffle.

En 2012, la distribution de goûters sains à l'antenne Anneessens se perpétuera grâce à l'apport des subsides du Fonds A. MAX. Une attention plus particulière sera apportée aux parents des enfants de l'antenne Anneessens.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Environnement** : choix de produits exclusivement cultivés de manière biologique / Bénéficiaires : la collectivité
- **Économie** : achat et développement de produits issus de l'agriculture biologique / Bénéficiaires : les filières issues de l'agriculture biologique
- **Social** : amélioration de l'alimentation d'une population défavorisée socio-économiquement / Bénéficiaires : les enfants et les familles du quartier Anneessens

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Subsides (Fondation Lippens, Fondation Roi Baudouin , Agenda Iris 21, Fonds A. Max) - équipes éducatives des antennes (assistantes sociales, référents du soutien scolaire, bénévole, etc...).

Pilotage et partenariats :

Les antennes sociales du CPAS en collaboration avec le Service Jeunesse du Département de l'Action sociale du CPAS

Calendrier prévisionnel :

Durée totale de	Démarrage	Achèvement
-----------------	-----------	------------



l'action		
Continue	2009	-

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Résultats à atteindre	Indicateurs
2607 goûters sains distribués à 15 enfants inscrits à l'école des devoirs durant l'année 2011	Augmentation du nombre de bénéficiaires de goûters sains	Nombre de goûters sains donnés par les antennes sociales
2607 goûters sains distribués à 15 enfants inscrits à l'école des devoirs durant l'année 2011	Augmentation du nombre de bénéficiaires de goûters sains	Nombre d'enfants qui ont bénéficié Nouvel indicateur en 2013 Seuls les enfants de l'Antenne Anneessens bénéficient de la distribution de goûters sains
2 réunions de sensibilisation à l'alimentation saine organisées en 2011 pour les parents. 10 personnes en ont bénéficié	Augmentation du nombre de réunions d'information et de sensibilisation pour les parents	Nombre de réunions organisées et nombre de parents présents aux réunions d'information



Domaine d'action : Santé, sports et loisirs

ACTION 4.1.4 SENSIBILISER À L'ALIMENTATION DURABLE DANS LES ECOLES

Le contexte, la finalité et l'action

Depuis 2005 le département de l'Instruction publique se penche au sein du « comité diététique » sur l'adoption d'une alimentation saine et équilibrée dans les écoles.

Le comité est composé d'experts de la santé, de représentants des Cuisines Bruxelloises, des autorités scolaires et administratives de l'Instruction publique. Il soutient et initie des projets qui permettent une alimentation appropriée aux enfants en consommant des aliments produits dans le respect de l'environnement et des principes du commerce équitable.

- Adopter une alimentation saine et équilibrée.
- Consommer des produits issus du commerce équitable.
- Conscientiser les enfants de l'existence des différents modes de production et de distribution des produits alimentaires en mettant en perspective les échelles locale et internationale.

Telle est la finalité de notre action.

- Lors des certains événements organisés par les écoles (fête de fin d'année, etc.), des boissons et collations issues du commerce équitable doivent être proposées aux enfants et aux parents tout en veillant à choisir des produits sains et équilibrés ;
- Lors des pauses et récréations des produits issus du commerce équitable et/ou de l'agriculture biologique doivent être proposés ;
- Depuis quelques années, des élèves de l'Institut De Mot - Couvreur organisent lors des pauses et récréations un magasin de vente de produits issus du commerce équitable et/ou de l'agriculture biologique ;
- Organisation ponctuelle des "goûters Oxfam" doit être favorisée ;
- Les Cuisines Bruxelloises proposent à toutes les écoles du potage réalisé avec des légumes issus de l'agriculture biologique ;
- Les Cuisines Bruxelloises participent à la "Semaine du bio" en proposant des repas issus de l'agriculture biologique dans les écoles.

Toutes les écoles doivent souscrire à au moins un de ces objectifs par an.

La pertinence « développement durable » de l'action

- **Gouvernance** : attitude responsable des pouvoirs locaux à l'égard de l'alimentation dans les écoles / Bénéficiaires : les enfants des écoles
- **Environnement** : promotion des produits locaux issus de l'agriculture biologique - diminution de l'impact environnemental des productions / Bénéficiaires : la collectivité
- **Social** : apprentissage de la citoyenneté - qualité des aliments bénéfique pour la santé / Bénéficiaires : les enfants des écoles
- **Économie** : soutien au commerce biologique et équitable / Bénéficiaires : les filières de l'agriculture biologique et du commerce équitable

La mise en œuvre de l'action

Moyens :

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



Personnel enseignant qui encadre l'action - expertise technique externe et mise à disposition de matériel didactique (Oxfam, Communauté française, Les Cuisines Bruxelloises, etc.)

Pilotage et partenariats :

Le Département de l'Instruction publique avec la collaboration de partenaires externes

L'évaluation de l'action

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
Au 01/09/2015, 35 écoles ont développé/bénéficié d'un projet alliant alimentation saine et solidarité internationale au cours de l'année précédente.	<ul style="list-style-type: none">- Proposer des produits du commerce équitable/bio lors d'événements publics.- Proposer des produits du commerce équitable/bio lors des pauses.- Organiser ponctuellement un « goûter OXFAM » ou autre ONG de développement- Organisation de repas biologiques à la cantine scolaire.- Participation à la semaine bio	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'école souscrivant à un des objectifs.



ACTION 4.1.06 PROMOUVOIR LA SANTÉ AUPRÈS DES AGENTS DU CPAS

L'action, ses objectifs et son contexte :

La promotion de la santé et le développement durable s'appuient sur des valeurs communes. Ils poursuivent des objectifs interdépendants et s'inscrivent l'un et l'autre dans une perspective d'amélioration de la qualité de la vie et de promotion du bien-être. La démarche de la santé au travail est axée sur l'individu en tant que travailleur et prend en compte les aspects environnementaux, sociaux, ergonomiques et organisationnels de l'activité professionnelle.

Conscient que différents facteurs peuvent contribuer au bien être au travail et dès lors avoir un effet sur la qualité du travail, le CPAS, avec la collaboration de son service de prévention et de protection (SIPP) d'une part mais aussi à travers son Comité de Pilotage Agenda 21, a décidé fin 2011 de promouvoir la santé auprès de ses agents de manière plus soutenue.

Alors que les mesures de surveillance au risques des conditions de travail sur la santé sont déjà mises largement en œuvre par le SIPP, cette action vise à développer les démarches plus (pro)actives par rapport à la santé sous différents aspects. Un projet de sensibilisation et de prévention des maux de dos est notamment à l'étude.

Ont déjà été mis en place ; l'accès des membres du personnel CPAS à tarifs préférentiels à la salle de fitness de l'hôpital Saint Pierre, qui partage le site de la rue Haute. En mai 2012, le CPAS a constitué une équipe pour les 20KM de Bruxelles, avec l'hôpital saint-Pierre et l'Institut Bordet également. Au total, 130 personnes (dont 63 du CPAS) ont reçu des conseils sportifs et ont pris le départ.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Environnement** : choix de produits et de comportements moins toxiques et plus respectueux de l'environnement / Bénéficiaires : la collectivité - les agents du CPAS
- **Social** : création de liens autour des événements, amélioration du sentiment de bien-être au travail, meilleure santé des agents / Bénéficiaires : les agents du CPAS, les différents organes de gestion du CPAS

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



- **Gouvernance** : gestion intégrée des ressources humaines- amélioration du sentiment de bien-être au travail /
Bénéficiaires : les agents du CPAS, les différents organes de gestion du CPAS

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Fonds propres : petits budgets en fonction des activités proposées

Pilotage et partenariats :

Le Service de Prévention et de protection, la cellule Agenda 21 du Département Communication et Organisation du CPAS.

Calendrier prévisionnel :

Durée totale de l'action	Démarrage	Achèvement
Continue	2011	-

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Résultats à atteindre	Indicateurs retenus
107 agents du CPAS inscrits à la salle de fitness en 2011	Augmentation du nombre d'agents inscrits à la salle de fitness	Nombre d'agents inscrits à la salle de fitness
63 agents du CPAS ont participé aux 20Km de Bruxelles en 2011	Augmentation du nombre de participations à des événements sportifs	Nombre de participants aux 20 km de Bruxelles



Domaine d'action : Santé, sports et loisirs

ACTION 4.1.07 DONNER AUX ENFANTS LES MOYENS D'ÊTRE ACTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte, la finalité et l'action:

Réparties sur l'ensemble du territoire de la Ville, les dix Maisons des Enfants accueillent, en dehors des temps scolaires, des enfants de 6 à 12 ans sans aucune distinction de sexe, d'origine, de culture ou de nationalité. Ces structures proposent des activités éducatives, ludiques, culturelles et sportives, permettant d'associer des moments agréables de détente, d'amusement et d'apprentissage pour contribuer à l'épanouissement des enfants.

Les interventions des Maisons des Enfants intègrent de plus des activités en lien avec le développement durable.

Dès le plus jeune âge, le meilleur encadrement doit être donné aux jeunes dans des domaines aussi différents que l'accès à la santé, à l'éducation, à la connaissance, à la culture, aux sports et aux loisirs, à l'amélioration du cadre de vie afin de leur offrir toutes les chances d'un développement personnel harmonieux, responsable et citoyen.

La Ville de Bruxelles considère cet engagement comme prioritaire et l'a intégré dans sa politique durable notamment par la pratique du sport et la découverte des vertus de la nourriture.

Si se nourrir est un besoin fondamental, bien se nourrir est une des conditions du bien-être.

Cette action met progressivement en place des projets pédagogiques visant la prise de conscience d'une alimentation saine, bonne pour son corps dont on est responsable et qui demande une activité physique régulière.

Ces objectifs se traduisent par l'organisation d'ateliers culinaires et de moments « découvertes » de fruits et légumes de saison à goûter et cuisiner sainement. Pour se dépenser, des ateliers sportifs sont offerts aux enfants dans diverses disciplines telles que le judo, la gymnastique au sol, la danse, le kin-ball, le hand-ball, le volley-ball, etc. L'apprentissage des valeurs citoyennes, et principalement celle du respect de l'autre, est également encouragé.

Ils se synthétisent sur deux axes :

- Sensibiliser à l'alimentation saine
- Augmenter la pratique du sport en particulier chez les filles

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Gouvernance** : Implication de toutes les Maisons des Enfants (animation et gestion) dans le processus de réflexion et l'élaboration de projets/ Bénéficiaires : les enfants des Maisons des Enfants

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



- **Pilier environnemental** : meilleure santé - esprit d'équipe - action collective / Bénéficiaires : les enfants des Maisons des Enfants
- **Pilier économique** : aspects préventifs et éducatifs permettant d'éviter des coûts supplémentaires en actions curatives par la suite / Bénéficiaires : la collectivité
- **Pilier social** : politique intégrée prenant en compte différentes dimensions / Bénéficiaires : les enfants des Maisons des Enfants

La mise en oeuvre de l'action :

Moyens :

Encadrement par les 26 animateurs des 10 Maisons des Enfants et mise à disposition, par le Service, de moyens financier et matériel.

Prévisions pour 2016 établies sur base du budget 2015 : Heures de travail : 1590 heures

Budget : 41.000 euros

Partenariat avec des professionnels, le Centre sportif Pôle Nord et le Service des Sports (mise à disposition des salles).

Pilote et partenariats :

Le Département Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports (Section Jeunesse - les Maisons des Enfants)

Les projet bénéficiera du soutien des services des Sports, des Espaces verts et de l'asbl Jeunesse à Bruxelles.

Fréquence des réunions de pilotage

Chaque trimestre

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
Peu d'ateliers de sensibilisation aux bienfaits d'une alimentation saine	Sensibiliser à l'alimentation durable Organiser des ateliers de cuisine durable, visites d'expos, ateliers créatifs,...; Organiser au moins une visite de potager et de ferme pédagogique pour chaque	Nombres d'ateliers de cuisine durable (locale et de saison) destinés aux enfants Nombre de formation destinées aux animateurs visant la sensibilisation à la cuisine locale et de saison Nombres de visite de ferme,



	Maison des Enfants qui n'a pas de potager	potager, de verger
Peu de sensibilisation aux bienfaits de la pratique d'une activité sportive	Augmenter la pratique du sport en particulier chez les filles entre 6-12 ans qui fréquentent les Maisons des Enfants	<p>Nombre de formation en genre organisée pour les animateurs et animatrices</p> <p>Pourcentage de filles et de garçons fréquentant les activités sportives des Maisons des Enfants ainsi qu'au cours des activités d'été</p>
Peu d'activités en lien avec le développement durable	Organiser une semaine sur la thématique du développement durable	Une semaine durable est organisée "



4.2 Intégration sociale et égalité des chances

Lutter contre l'exclusion et encourager l'égalité des chances de manière volontariste et proactive sont deux objectifs majeurs poursuivis par la Ville et le CPAS. Cela se traduit concrètement par diverses actions qui visent notamment à renforcer l'accompagnement des allocataires sociaux et à améliorer les conditions de logement des publics à faibles revenus en leur permettant de rester dans leur quartier. C'est aussi une multitude de dispositifs qui entendent éduquer au respect de la différence et de la diversité et renforcer l'influence, l'implication et la présence des personnes discriminées dans les activités de la Ville et de la collectivité en général.



Domaine d'action : Intégration sociale et égalité des chances

ACTION 4.2.01 ASSURER UNE GUIDANCE SOCIALE ÉNERGÉTIQUE VIA LA CELLULE ÉNERGIE DU CPAS

L'action, ses objectifs et son contexte :

La problématique de l'énergie figure incontestablement parmi les défis sociaux majeurs de notre société. A Bruxelles comme partout ailleurs, le nombre de personnes en situation de précarité n'arrivant plus à faire face au paiement de leur loyer et de leur facture d'énergie est en augmentation constante. Les travailleurs sociaux du CPAS sont confrontés à de multiples demandes d'intervention et de guidance en matière d'énergie, et cela pour un public de plus en plus large. En effet, la libéralisation du marché de l'énergie a renforcé les missions confiées aux CPAS afin d'accompagner les personnes en défaut de paiement de factures et de leur assurer une fourniture d'énergie minimale. A ces missions s'adjoignent la prévention, la sensibilisation et la recherche de solutions durables.

Au vu de ces enjeux, le Conseil de l'Action sociale a décidé en mars 2007 de mettre en place une Cellule Energie qui se veut être un centre d'expertise et d'accompagnement en matière d'énergie. Sa mission s'articule autour de plusieurs axes :

- Information et prévention : lecture et compréhension des factures, choix ou changement de fournisseur, utilisation rationnelle de l'énergie, primes énergie, allocations de chauffage ;
- Conseil technique et social : contrôle des installations et audits énergétiques ;
- Expertise et accompagnement des consommateurs en défaut de paiement : gestion administrative, médiation, accompagnement personnalisé dans le suivi des paiements, aide financière.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Environnement** : réduction des consommations énergétiques - utilisation rationnelle de l'énergie -réduction des émissions de CO₂ / Bénéficiaires : la collectivité
- **Économie** : stabilisation ou diminution de la facture énergétique / Bénéficiaires : les publics précarisés
- **Social** : accompagnement et guidance énergétique dans le cadre d'une approche sociale intégrée / Bénéficiaires : les publics précarisés



La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Fonds social Energie (Loi du 04/09/2002) visant à confier aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies - Fonds social de guidance énergétique dans le cadre de l'ordonnance énergie du 14/12/2006

Pilotage et partenariats :

Le Département de l'Action sociale du CPAS, le Service Médiation de dettes, la Cellule Energie et l'Association Projet X, en collaboration avec différents partenaires tels que l'ASBL De Buurtwinkel

Calendrier prévisionnel :

Durée totale de l'action	Démarrage	Achèvement
Continue	2007	-

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Résultats à atteindre	Indicateurs retenus
Rencontres avec les équipes de 5 antennes sociales en 2011- 54 participants	Développement et stabilisation de l'action sociale intégrée en matière d'énergie Renforcer l'efficacité de la collaboration AS généraliste/AS énergie	Nombre de participants aux rencontres
1249 dossiers « énergie » traités en 2011	traitement intégré des dossiers spécifiquement « énergie »	Nombre de dossiers « énergie » traités



789 premiers entretiens en matière d'énergie (nouvelles demandes) en 2011	Gestion du grand nombre de nouvelles demandes en matière d'énergie	Nombre de premiers entretiens (nouvelles demandes)
1.352 entretiens de suivi par les assistants sociaux en 2011	Maintenir un suivi personnalisé des personnes	Nombre d'entretiens de suivi effectués par les assistants sociaux
		Nombre d'actions menées



Domaine d'action : Intégration sociale et égalité des chances

ACTION 4.2.2 PÉRENNISER LE PROJET X

L'action, ses objectifs et son contexte :

Dans le cadre d'une politique de rénovation légère financée par les pouvoirs publics, le Projet X a pour objectif la rénovation de logements insalubres appartenant à des propriétaires privés, sans remplacement des occupants et sans augmentation de loyer sur une période de 9 ans. Une convention est passée entre le propriétaire et le CPAS. Des missions spécifiques au Projet X ont été confiées au CPAS qui les délègue à l'Association Projet X. Ces missions sont les suivantes :

1. Extension du Projet X à tous les Contrats de Quartier.
2. Généralisation progressive de l'action du Projet X sur l'ensemble de la ville :
 - Par le biais des conventions de la Politique des Grandes Villes (convention 2005-2007 et son avenant 2008 ; convention 2009 ; etc.) qui permettent d'intervenir en dehors des périmètres des Contrats de Quartier ;
 - Par la recherche de partenariats avec d'autres acteurs entamée en 2009.
3. Introduction progressive de la dimension environnementale dans le cadre de la *Charte Qualité des logements rénovés* (cf. Action 3.1.3) :
 - Amendement des projets de rénovation dans le Contrat de Quartier « Les Quais » avec le concours d'une architecte certifiée Haute Qualité Environnementale (HQE) appointée à cet effet par la Ville ;
 - Extension des missions du Projet X dans la perspective d'une future collaboration de la Ville et du CPAS de Bruxelles avec le FRCE (Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie) : réalisation de travaux n'ayant pas comme objectif de remédier à de l'insalubrité, mais susceptibles d'améliorer les performances énergétiques des logements locatifs privés.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Environnement** : respect des normes environnementales - avantages environnementaux de la rénovation légère / Bénéficiaires : la collectivité
- **Économie** : maintien du niveau des loyers - revenu locatif fixe - simplification des démarches pour les propriétaires / Bénéficiaires : les locataires et les propriétaires
- **Social** : incitants aux personnes précarisées à l'investissement économiseur d'énergie - maintien des habitants dans leur environnement local - pérennisation du tissu social local dans les quartiers défavorisés - insertion socioprofessionnelle de 35 personnes sous contrat Art. 60 (moyenne quotidienne en 2009) / Bénéficiaires : les locataires et le tissu social local

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Ressources humaines de l'Association Projet X (24 agents) - budgets des CdQ (Région de Bruxelles-Capitale et Ville de Bruxelles), de la Politique des Grandes Villes (Ministère fédéral de l'Intégration

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



sociale) et du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale (agrément et financement de l'Association Projet X comme Initiatives Locales de Développement de l'Emploi - ILDE)

Pilotage et partenariats :

L'Association Projet X en collaboration avec le Département de l'Urbanisme de la Ville (Cellule Contrats de Quartier), et diverses associations (ASBL Agence Immobilière Sociale à Bruxelles - AISB, ASBL Convivence)

Calendrier prévisionnel :

Durée totale de l'action	Démarrage	Achèvement
Continue	2004	-

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Résultats à atteindre	Indicateurs retenus	Période d'évaluation
18 logements insalubres rénovés en 2011	Augmentation des rénovations de logement	Nombre d'habitations rénovées	Janvier 2013
69 logements insalubres en chantier en 2011	Augmentation des rénovations de logement	Nombre d'habitations en chantier	Janvier 2013
38 locataires ont bénéficié d'une rénovation de leur logement en 2011	Augmentation du nombre de locataires bénéficiant d'une amélioration des conditions d'habitation	Nombre de locataires ayant bénéficié d'une rénovation de leur logement	Janvier 2013
12 personnes sous statut Art.60 insérés ont trouvé un emploi en 2011	Augmentation du nombre de personnes ayant appris à valoriser des talents dans le domaine de la construction	Nombre d'Art.60 ayant trouvé un emploi ou suivant une formation qualifiante	Janvier 2013



Domaine d'action : Intégration sociale et égalité des chances

ACTION 4.2.3 FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES

Le contexte, la finalité et l'action:

Depuis plusieurs années, la Ville a mis en place une politique favorisant l'égalité des chances entre les citoyens de la Ville qui s'articule en quatre axes : l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des personnes handicapées, les droits des personnes LGBTQI et ceux des personnes d'origine étrangère.

La Cellule Egalité des chances, composée de deux fonctionnaires, exécute des missions de sensibilisation directe au grand public et au personnel de la Ville, en organisant des événements ou en produisant des contenus informatifs, entre autres.

Deuxièmement, le service soutient le travail des associations actives sur le territoire, en lançant annuellement un appel à projet et en offrant un soutien logistique par sa participation au Comité de gestion. Par ailleurs, la mise en place des deux Conseils consultatifs, pour l'égalité entre les femmes et les hommes d'une part et des personnes handicapées d'autre part, permet de continuellement être en contact avec les associations qui sont une force d'analyse de nos actions en cours et une force de propositions d'actions futures.

De plus, la Cellule Egalité des chances est fréquemment sollicitée par des citoyens pour des questions ne relevant pas de ses compétences et demandant une réorientation vers d'autres instances (CELCR, Direction générale des personnes handicapées, PHARE, d'autres services de la Ville,...).

C'est donc dans ce cadre que s'inscrit la politique de la Ville en matière d'égalité des chances. Cela se traduit par différentes actions qui seront reprises dans les fiches suivantes :

Action 4.2.3 a : Soutenir et solliciter le Conseil consultatif pour l'Egalité entre les femmes et les hommes.

Action 4.2.3 b : Organiser des actions directes favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Action 4.2.3 c : Soutenir et solliciter le Conseil consultatif de la Personne handicapée

Action 4.2.3 d : Organiser des actions directes luttant contre les discriminations envers les personnes handicapées

Action 4.2.3 e : Organiser des actions directes favorisant l'égalité pour les personnes lgbtqi et soutenir les initiatives des associations défendant leurs droits.

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Gouvernance** : Politique intégrée prenant en compte différentes dimensions
- **Social** : intégration sociale - reconnaissance de la diversité - sensibilisation du grand public/ Bénéficiaires : la collectivité
- **Économie** : soutien logistique et financier au secteur associatif / Bénéficiaires : les associations



Domaine d'action : Intégration sociale et égalité des chances

ACTION 4.2.3A SOUTENIR ET SOLLICITER LE CONSEIL CONSULTATIF POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (CCEFH)

Le contexte, la finalité et l'action:

Bruxelles s'engage à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. À cette fin, la Ville a instauré un Conseil consultatif pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CCEFH). La mission du Conseil est double : apporter des avis à la Ville et proposer ses propres projets. En outre, le Conseil expose son analyse de l'action de la Ville dans la poursuite de cette finalité et informe le Collège de ses recommandations.

Le Conseil fonctionne aussi comme une plateforme d'échange entre professionnels sur les nouveaux contenus théoriques et outils pratiques qui peuvent permettre à une localité d'améliorer l'égalité des femmes et des hommes.

Le CCEFH se réunit entre 3 et 4 fois par an, et se compose au complet d'une dizaine de membres issus du monde associatif.

Le public cible se compose d'abord des citoyens bruxellois en général, mais également le personnel de la Ville.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Social** : promotion des droits de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes -sensibilisation au Genre / Bénéficiaires : les femmes, les associations de femmes et la collectivité en général
- **Gouvernance** : influence sur les organes politiques de la Ville (propositions, avis et idées) / Bénéficiaires : la collectivité. Synergies entre les associations de terrain, l'administration et les décideurs politiques de la Ville / Bénéficiaires : la collectivité.

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Les fonctionnaires de la Cellule Egalité des chances - implication du secteur associatif

Pilote et partenariats :

La Cellule Egalité des chances du Département de l'Organisation.

L'évaluation de l'action :



Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
100 % des projets mis sur pied avec le concours du CCEFH.	Atteindre une participation du CCEFH à 75% des projets mis sur pied.	Pourcentage de projets mis sur pied avec le concours du CCEFH.
0 recommandations au Collège ou au Conseil communal émises par le CCEFH.	Au moins une recommandation au Collège ou au Conseil communal par an, émise(s) par le CCEFH.	Nombre de recommandations au Collège ou au Conseil communal émises par le CCEFH.



Domaine d'action : Intégration sociale et égalité des chances

ACTION 4.2.3 B ORGANISER DES ACTIONS DIRECTES FAVORISANT L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le contexte, la finalité et l'action:

Au-delà de la réflexion théorique et du soutien aux associations par le biais de l'appel à projets, la Ville organise directement une série d'actions visant à sensibiliser, informer voire former la population sur ces thématiques. Ces actions sont menées par la Ville seule, ou en partenariat avec des associations actives dans le domaine.

Les actions développées dans ce cadre, choisies en fonction des problématiques actuelles auxquelles font face les femmes, demandent préparation en amont, présence sur le terrain et réflexion sur l'efficacité en aval. Les thèmes abordés peuvent être aussi bien l'autodéfense, la lutte contre les violences génitales féminines, mais aussi l'accès au bien-être pour les femmes, du théâtre action sur les mariages forcés,...

Il est à noter que les activités d'information et sensibilisation sur ce thème drainent souvent un public de personnes déjà informées et sensibles aux enjeux. Il est plus difficile d'intéresser des personnes moins militantes.

Chaque année, la Ville organise au moins un gros événement autour du droit des femmes et de la lutte contre les violences qui leur sont faites, la Quinzaine des femmes, la Semaine des femmes ou Bruxelles fête les femmes par exemple. Un appel aux associations de femmes qui souhaitent organiser une activité durant ce moment précis est lancé, afin de les réunir dans un même cadre et leur offrir plus de visibilité.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Social** : promotion des droits de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes - sensibilisation au Genre / Bénéficiaires : les femmes, les associations de femmes et la collectivité en général
- **Économie** : soutien logistique et financier aux associations / Bénéficiaires : le secteur associatif actif sur le terrain de l'égalité entre les femmes et les hommes
- **Gouvernance** : Un mail d' « Info générale » est envoyé aux fonctionnaires de la Ville pour les informer des différentes activités.

La mise en œuvre de l'action :

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



Moyens :

Les fonctionnaires de la Cellule Egalité des chances - implication du secteur associatif - subsides potentiels mais aléatoires de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pilote et partenariats :

La Cellule Egalité des chances du Département de l'Organisation en partenariat avec le secteur associatif.

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
Pas de données disponible	Pas de données disponibles En moyenne, au moins 10 nouveaux contacts par activité	Nombres de contacts qui s'inscrivent après une activité.
150 personnes en moyenne par activité sans limites de participants	Augmentation du nombre moyen de participants par activité sans limite de participants	Nombre moyen de participants par activité sans limites de participants.
Pas de données disponibles	50% d'activités limitées en nombre de participants pour lesquelles 60% des places sont remplies	Pourcentage d'activité limitée en nombre de participants pour lesquelles 60% des places sont remplies.
Pas de données disponibles	Au moins un nouveau partenaire par an	Nombre de nouveau partenaire par an.



Domaine d'action : Intégration sociale et égalité des chances

ACTION 4.2.3c SOUTENIR ET SOLLICITER LES INITIATIVES DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA PERSONNE HANDICAPÉE (CCPH)

Le contexte, la finalité et l'action:

Bruxelles s'engage à promouvoir l'égalité des chances entre les personnes handicapées et les autres, ainsi qu'à améliorer l'accessibilité des espaces et des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite (PMR). À cette fin, la Ville a instauré un Conseil consultatif de la personne handicapée (CCPH). La mission du Conseil est double : apporter des avis à la Ville et proposer ses propres projets. En outre, le Conseil expose son analyse de l'action de la Ville dans la poursuite de cette finalité et informe le Collège de ses recommandations.

Le Conseil fonctionne aussi comme une plateforme d'échange entre professionnels sur les nouveaux contenus théoriques et outils pratiques qui peuvent permettre à une localité de faciliter la vie des citoyens handicapés et de tendre vers l'égalité avec les autres habitants.

Le CCPH se réunit entre 3 et 4 fois par an, et se compose au complet d'une quinzaine de membres issus du monde associatif et de personnes privées vivant avec un handicap au quotidien. Il y a également deux groupes de travail qui se réunissent en fonction des besoins : « informatique, communication et multimédia » et « travaux publics et accessibilité ».

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Social** : promotion des droits et de l'égalité des chances des personnes handicapées - amélioration de l'accessibilité de la voirie communale et des bâtiments publics locaux / Bénéficiaires : les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite
- **Gouvernance** : influence sur les organes politiques de la Ville (propositions, avis et idées) / Bénéficiaires : la collectivité. Synergies entre les associations de terrain, l'administration et les décideurs politiques de la Ville / Bénéficiaires : la collectivité.

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Les fonctionnaires de la Cellule Égalité des chances - implication du secteur associatif

Pilote et partenariats :

La Cellule Égalité des chances du Département de l'Organisation.

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
66 % des projets mis sur pied avec le concours du CCPH.	Atteindre une participation du CCPH à 75% des projets mis sur pied.	Pourcentage de projets mis sur pied avec le concours du CCPH.
0 recommandations au Collège	Au moins une recommandation	Nombre de recommandations

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



ou au Conseil communal émise par le CCPH.	au Collège ou au Conseil communal par an, émise(s) par le CCPH.	au Collège ou au Conseil communal émises par le CCPH.
---	---	---



Domaine d'action : Intégration sociale et égalité des chances

ACTION 4.2.3D ORGANISER DES ACTIONS DIRECTES LUTTANT CONTRE LES DISCRIMINATIONS ENVERS LES PERSONNES HANDICAPÉES

Le contexte, la finalité et l'action:

Au-delà de la réflexion théorique et du soutien aux associations par le biais de l'appel à projets, la Ville organise directement une série d'actions visant à sensibiliser, informer voire former la population sur ces thématiques. Ces actions sont menées par la Ville seule, ou en partenariat avec des associations actives dans le domaine.

Les actions développées dans ce cadre, choisies en fonction des problématiques actuelles auxquelles font face les personnes handicapées, demandent préparation en amont, présence sur le terrain et réflexion sur l'efficacité en aval. Les thèmes abordés peuvent être aussi bien les techniques d'information et de communication, la santé, l'accessibilité des événements en espace public, l'accessibilité des commerces (brochure informative)...

Il est à noter que les activités d'information et sensibilisation sur ce thème drainent souvent un public de personnes déjà informées et sensibles aux enjeux. Il est plus difficile d'intéresser des personnes moins militantes.

Chaque année, la Ville organise au moins un gros événement autour des droits des personnes handicapées et de l'accessibilité pour les PMR de l'ensemble du territoire communal. Cet événement est organisé aux alentours du 3 décembre, la journée internationale des personnes handicapées. C'est également l'occasion de réunir les asbl actives dans le domaine pour leur permettre de constituer un réseau et leur offrir plus de visibilité.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Social** : promotion des droits et de l'égalité des chances des personnes handicapées / Bénéficiaires : les personnes handicapées, les associations et la collectivité en général.
- **Économie** : soutien logistique et financier aux associations / Bénéficiaires : le secteur associatif actif sur le terrain.

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Les fonctionnaires de la Cellule Égalité des chances - implication du secteur associatif - subsides potentiels mais aléatoires de la Région de Bruxelles-Capitale.

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



Pilote et partenariats :

La Cellule Egalité des chances du Département de l'Organisation en partenariat avec le secteur associatif.

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
Pas de données disponibles	En moyenne, au moins 10 nouveaux contacts par activité	Nombres de contacts qui s'inscrivent après une activité.
20 personnes	Augmentation du nombre moyen de participants par activité sans limite de participants	Nombre moyen de participants par activité sans limites de participants.
Pas de données disponibles	50% d'activités limitées en nombre de participants pour lesquelles 60% des places sont remplies	Pourcentage d'activité limitée en nombre de participants pour lesquelles 60% des places sont remplies.
1 nouveau partenaire	Au moins un nouveau partenaire par an	Nombre de nouveau partenaire par an.
1 action concrète améliorant l'accessibilité sur le territoire de la Ville de Bruxelles.	Au moins une action concrète améliorant l'accessibilité sur le territoire de la Ville de Bruxelles.	Nombre d'actions concrètes améliorant l'accessibilité sur le territoire de la Ville de Bruxelles.



Domaine d'action : Intégration sociale et égalité des chances

ACTION 4.2.3 E ORGANISER DES ACTIONS DIRECTES FAVORISANT L'ÉGALITÉ POUR LES PERSONNES LGBTQI ET SOUTENIR LES INITIATIVES DES ASSOCIATIONS DÉFENDANT LEURS DROITS.

Le contexte, la finalité et l'action:

Chaque année la Ville soutient par des moyens financiers et logistiques des initiatives d'associations oeuvrant en faveur des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels, transgenres en questionnement et intersexe (LGBTQI). Ces actions ont pour objectif de sensibiliser la population à l'égalité quelque soit l'orientation sexuelle et l'identité des personnes. Il s'agit de projets d'information, d'actions de solidarité ou d'événements liés à la visibilité des personnes LGBTQI et en particulier la « Pride », un événement à caractère festif, politique et culturel de grande importance sociale pour les lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels, transgenres en questionnement et intersexe (LGBTQI), prônant la liberté et l'égalité quelle que soit l'orientation sexuelle et l'identité des personnes. De plus, la collaboration avec les commerçants locaux fait de la « Pride » un événement touristique qui a accueilli 20.000 visiteurs en 2009.

Bien que la situation se soit améliorée depuis les années nonante, les acteurs de terrain nous informent qu'il y a toujours à Bruxelles de nombreux cas d'agressions et de violences faites à des personnes LGBTQI. En collaborant avec ces associations, la Ville veut contribuer à réduire ces cas de violence et améliorer le quotidien de la communauté LGBTQI.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Social** : promotion des droits et de l'égalité des chances des personnes LGBTQI / Bénéficiaires : les personnes LGBTQI et leur entourage
- **Économie** : soutien logistique et financier au secteur associatif / Bénéficiaires : les associations LGBTQI
- **Gouvernance** : synergies entre le milieu associatif, l'administration et les décideurs politiques / Bénéficiaires : la collectivité.

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Les fonctionnaires de la Cellule Egalité des chances - implication du secteur associatif.

Pilote et partenariats :

La cellule Egalité des chances



L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
120 partenaires en tout	Maintien du nombre d'association participant à la Pride	Nombre d'associations participant à la Pride
80.000 personnes présentes	Augmentation du nombre de participants à la Pride	Nombre de participants à la Pride
Aucune action de sensibilisation hors Pride	Au moins une action de sensibilisation ou d'information hors Pride	Nombre d'actions de sensibilisation ou d'information hors Pride



Domaine d'action : Intégration sociale et égalité des chances

ACTION 4.2.3 F SOUTENIR LA DIVERSITE CULTURELLE

Le contexte, la finalité et l'action:

Héritier du Conseil consultatif des immigrés créé en 1974, le Conseil des Bruxellois d'origine étrangère (CBOE) – Conseil consultatif de la Diversité culturelle, assure depuis 1994 la représentation des communautés étrangères établies sur le territoire de la Ville. Les conseillers, au nombre de 17, sont désignés par le Collège des Bourgmestre et Echevins sur candidature. Le Conseil est renouvelé tous les six ans, au commencement d'une nouvelle mandature. Ils analysent et évaluent les politiques engagées par la Ville en termes d'intégration des populations d'origine étrangère et de lutte contre les discriminations. Ils adressent également des propositions d'action et des recommandations au Collège. Les groupes de travail présentent tous les deux mois le fruit de leurs réunions en séance plénière du CBOE.

L'enseignement étant un facteur essentiel d'intégration, le CBOE développe depuis 1995 les « Ateliers d'aide à la réussite ». Conçus comme des outils pour lutter contre l'inégalité des chances, ils visent une meilleure connaissance du français et à redonner confiance aux élèves présentant des risques de décrochage dans l'enseignement primaire. Les Ateliers proposent différentes activités extrascolaires : théâtre, expression orale et écrite, éveil scientifique, expression artistique, reconnaissance de la multiculturalité. 23 écoles primaires bénéficient du projet (17 francophones et 6 néerlandophones). Plus de 170 heures d'ateliers sont dispensées chaque semaines pour environ +/- 1000 enfants.

Par ailleurs, la permanence sociale offre une écoute de proximité, un accompagnement et une guidance sociale appréciés d'un public souvent désorienté par les difficultés des procédures administratives. La permanence est un lieu d'observation privilégié des nouveaux phénomènes migratoires et des questions qu'ils génèrent. Depuis 2008, le CBOE organise également chaque année la « DiverCity », fête multiculturelle des quartiers, destinée à promouvoir le dialogue et la rencontre de proximité.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Social** : intégration sociale - reconnaissance de la multiculturalité de Bruxelles - sensibilisation du grand public - convivialité des quartiers - valorisation des compétences des élèves en difficulté / Bénéficiaires : la collectivité et plus particulièrement les Bruxellois d'origine étrangère et les élèves fréquentant les établissements scolaires de la Ville
- **Économie** : soutien logistique et financier au secteur associatif / Bénéficiaires : les associations de travailleurs migrants
- **Gouvernance** : expression des nouveaux migrants dans un cadre institutionnel et obtention d'une reconnaissance citoyenne - influence sur les associations concernées et sur les organes politiques de la Ville (propositions, avis, expertise) / Bénéficiaires : la collectivité



La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Deux agents administratifs à la Cellule de soutien

Pilote et partenariats :

Le Département de l'Organisation

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
Persistence des discriminations	Renforcement de la citoyenneté par une lutte contre les discriminations et des actions en faveur de l'égalité des chances	<p>Nombre annuel de séances du CBOE</p> <p>Nombre annuel et nature des initiatives concrètes prises par le CBOE</p> <p>Nombre d'heures des « Ateliers d'aide à la réussite » dispensées et nombre d'enfants qui les fréquentent</p>
	Promotion de la diversité dans l'élaboration de la politique communale	Nombre de décisions au niveau du Collège des Bourgmestre et Echevins ou du Conseil communal liées à la diversité des communautés émanant du CBOE
	Développement d'actions de sensibilisation à la diversité culturelle	Nombre annuel et nature des actions de sensibilisation à la diversité culturelle



Domaine d'action : Intégration sociale et égalité des chances

ACTION 4.2.04 FAVORISER LE RECRUTEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DE L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE BRUXELLES

Le contexte, la finalité et l'action

En 2007, en adoptant la *Charte communale de l'intégration de la personne handicapée*, la Ville s'est engagée à respecter les normes prévues par les législations fédérales et/ou communautaires en matière d'emploi et à ce que les travailleurs en situation de handicap soient traités de la même manière que tout autre travailleur tant au niveau du recrutement que de l'évolution de la carrière. La Ville s'est également engagée à mener une politique de sensibilisation du personnel communal à l'égard des travailleurs en situation de handicap.

Pour répondre aux prescrits de cette Charte communal, un *Plan d'action 2009-2012 pour l'intégration des personnes handicapées au sein du personnel de la Ville* a été adopté par le Collège des Bourgmestre et Echevins en novembre 2008. Ce plan d'action vise à mettre en place une politique cohérente et à améliorer l'accueil et l'intégration des personnes en situation de handicap désirant travailler à la Ville.

souhaite augmenter l'effectif de personnes en situation de handicap à 3% en agissant à plusieurs niveaux : faciliter l'accès à l'emploi aux personnes en situation de handicap, favoriser leur intégration sur le lieu de travail et améliorer leur accès aux informations et leur compréhension. A ces fins, un nouveau plan d'action 2013-2018 a été mis en place et sera toujours piloté par un coordinateur travaillant au sein du Département du Personnel.

Objectif

Les travailleurs en situation de handicap doivent être traités de la même manière que tout autre travailleur, tant au niveau du recrutement que de l'évolution de la carrière.

- Augmenter l'engagement de personnes en situation de handicap
- Accorder un meilleur accompagnement de la personne en situation de handicap engagée à la ville
- Former les collègues de la personne en situation de handicap engagée à la ville.

La mission du coordinateur du Plan d'action, consiste à veiller à l'exécution du plan d'action, à accompagner les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours professionnel au sein de l'administration et à veiller à leur épanouissement et à leur bonne intégration sur le lieu de travail.

La pertinence « développement durable » de l'action

- **Gouvernance** : Politique d'inclusion et développement d'une culture d'entreprise. / Bénéficiaires : la collectivité (la Ville à titre d'exemple)

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



- **Social** : Accompagnement, sensibilisation et formation / Bénéficiaires : les personnes en situation de handicap et les agents de la Ville

La mise en œuvre de l'action

Moyens :

1 coordinateur

Les moyens financiers des cellules Recrutement et Formation, ainsi que leurs membres du personnel

Avis de la Cellule Egalité des Chances

Knowhow des asbl spécialisées

Subsides/primes du gouvernement régional ou fédéral.

Pilote et partenariats :

1 coordinateur : Département Personnel

Fréquence des réunions de pilotage :

pas de réunions de pilotage

L'évaluation de l'action

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
3 séances de sensibilisation à l'attention du personnel	Suffisamment de séances de sensibilisation à l'attention du personnel	% des cellules (ou travaille des personnes en situation de handicap) qui ont eu une séances de sensibilisation
16 demandes d'accompagnement sur le lieu de travail	Satisfaire les demandes d'accompagnement sur le lieu de travail	- Nombre de demandes d'accompagnement sur le lieu de travail par année - % de nombre de demandes d'accompagnement qui ont été satisfaites
3 mesures spéciales de mises au travail demandées par	Faire les demandes nécessaires pour les mises au	Nombre de mises au travail par mesure spéciale (octroyées par



mesure spéciale (octroyées par une autorité communautaire)	travail par mesure spéciale (octroyée par une autorité communautaire)	une autorité communautaire)
1.47% membres de l'administration de la Ville de Bruxelles en situation de handicap	Augmentation de la part des membres du personnel en situation de handicap employés par la Ville (3% du total)	<ul style="list-style-type: none"> - % des annonces de poste vacants placées dans des magazines 'spécialisés' - Nombre des membres de l'administration de la Ville en situation de handicap - % des membres de l'administration de la Ville en situation de handicap. - % des membres du personnel en situation de handicap employés par la Ville

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



Domaine d'action : Intégration sociale et égalité des chances

ACTION 4.2.5 SOUTENIR LA POLITIQUE EN FAVEUR DES SENIORS

Le contexte, la finalité et l'action

Cette action vise à initier et à développer une politique adaptée à la réalité du vieillissement de la population à Bruxelles.

En 2009, il a été demandé à la Vrije Universiteit Brussel (VUB) de mener une enquête scientifique sur la question. L'analyse sert encore aujourd'hui de base pour l'élaboration d'une politique Seniors.

Suite à différentes actions, dont cette étude, la Ville de Bruxelles a reçu au mois de juin 2010 le label « Ville amie des aînés » de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et est ainsi devenue la première commune de Belgique à obtenir ce label. Cette reconnaissance implique que la Ville de Bruxelles adapte ses structures et ses services afin que les personnes âgées aux capacités et aux besoins divers puissent y accéder et y avoir leur place.

Le 29 septembre 2011, le Collège a maintenu son engagement à poursuivre une politique de vieillissement actif pour un cycle de 5 ans, en renouvelant son adhésion au réseau « Ville amie des aînés » et en signant la charte internationale.

Depuis lors, l'offre de services aux Seniors de la Ville de Bruxelles s'est retrouvée renforcée, la Ville proposant des activités sociales, culturelles et sportives toujours plus nombreuses. Par ailleurs, ce développement est passé par d'une part, le renforcement du nombre de personnes travaillant au sein du service Senior et la participation d'un nombre toujours plus important de volontaires dévoués aux activités de ce service.

Par le développement de ces nombreuses activités, et en faisant appel à des volontaires issus de la collectivité, la Ville de Bruxelles tend à développer une politique intégrative des Seniors dans l'espace public et à favoriser les échanges transgénérationnels.

La pertinence « développement durable » de l'action

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



- **Gouvernance** : mise en œuvre d'une politique adaptée – conscientisation et information des habitants, de l'administration et des élus/ Bénéficiaires : la collectivité
- **Social** : transmission des savoirs et enrichissement pour les générations futures – solidarité entre les générations et lien social – seniors actifs et seniors en bonne santé/ Bénéficiaires : la collectivité
- **Économie** : les seniors actifs et en bonne santé sont une ressource pour leur communauté et pour l'économie/ Bénéficiaires : la collectivité et les citoyens

La mise en œuvre de l'action

Moyens : Budget de la Ville

Pilote et partenariats : Le Département Démographie (service Seniors) et le Conseil Consultatif des Seniors en partenariat avec les associations locales

L'évaluation de l'action

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
Travailler la visibilité et l'image du service Seniors et du CCS	Atteindre une visibilité via des publications, plus de présence sur le terrain (bourses, fêtes de quartier,...) et en mettant plus en valeur la semaine des Seniors	<p>Nombre de publications</p> <p>Nombre de présence sur le terrain (salons, bourses, fêtes de quartier, etc...)</p> <p>Nombre de participant à la semaine des Seniors</p>
Travailler la visibilité et l'image de la Ville en tant que « Ville amie des Aînés »	Atteindre plus de visibilité par des actions, projets pilotes	<p>Mettre en place au moins une grande action/un grand projet par an qui répond au label « Ville amie des Aînés »</p> <p>Organiser une semaine des Seniors en intégrant au moins une activité forte « Ville amie des Aînés »</p>

	Atteindre plus de visibilité en participant activement au programme européen	S'inscrire à au moins un programme européen
Sensibiliser les aînés à prendre soin de leur santé	Permettre l'accès aux activités sportives, culturelles et aux activités liées à l'environnement	<p>Nombre d'activités sportives proposées</p> <p>Nombre d'activités « jardins partagés »</p> <p>Nombre de séances d'informations par rapport à ces thèmes</p>
Développer la participation citoyenne par la dynamisation du Conseil Consultatif des Seniors et le développement du volontariat	<p>Stimuler les membres du CCS à collaborer ou à mettre en place des projets et à représenter le CCS lors des manifestations, réunions, etc...</p> <p>Permettre à des volontaires de mener ou de participer au développement de projets et d'activités . Faire appel aux volontaires pour des tâches ponctuelles</p>	<p>Nombre de projets auxquels le CCS participe</p> <p>Nombre de manifestations, réunions auxquelles le CCS participe</p> <p>Nombre de volontaires</p> <p>Nombre de tâches prises en charge par des volontaires</p>



4.3 Accès à la culture et au savoir

La culture est un aspect fondamental du développement durable. En effet, elle est un facteur de développement, de cohésion et d'insertion sociales. Elle participe au partage des connaissances et doit être accessible à tous. La Ville et le CPAS soutiennent et encouragent activement les interactions culturelles dans la ville, particulièrement la création de lieux et occasions de rencontre, de concertation et de création artistique. Dans ce processus, une attention particulière est accordée au développement d'une politique culturelle de proximité, démocratisée et propice à la connexion entre les différentes cultures. Les mêmes principes guident l'action de la Ville au niveau de l'accès à l'éducation.



ACTION 4.3.01

FAVORISER LES PROJETS INTERGÉNÉRATIONNELS

Le contexte, la finalité et l'action:

A l'époque actuelle, du fait des nouvelles configurations familiales et de manière plus large la redéfinition des rôles respectifs au sein de la société, les liens entre les générations se sont progressivement distendus, détissés, reléguant les différentes périodes de la vie dans des lieux séparés, cloisonnant les générations et réduisant considérablement les possibilités d'échanges et d'enrichissements réciproques qui se régulaient de manière plus fluide par le passé.

Il est alors question, en appliquant la notion de développement durable aux rapports entre les générations, de viser à l'établissement de nouvelles formes de rapports sociaux basés sur le respect et sur une qualité de l'être-ensemble.

Pour ce faire, diverses actions sont développées ayant pour objectif de recréer du lien social afin de décloisonner les lieux spécifiques et de déconstruire les stéréotypes relatifs aux différentes tranches d'âges. L'enrichissement mutuel et la réciprocité vont alors pouvoir à nouveau se développer dans la relation. En consolidant la mémoire du passé, elles permettent également de lutter contre l'isolement des individus par la reconstruction de nouvelles appartenances à des groupes sociaux. Enfin, lors de ces rencontres, se joue aussi la transmission d'un ordre social par le biais des normes qu'il véhicule. Il est ici question de la transmission de la tradition, héritage des aînés. Apparaît alors la question du contrôle social effectué par les seniors, dépositaires de la norme et bienveillants quant aux générations futures.

C'est donc dans ce cadre que s'inscrit la politique de la Ville de Bruxelles en matière de solidarité entre les générations. Des rencontres sont organisées, en collaboration avec entre autres des écoles, des lieux de rencontre, des maisons de quartier et des maisons de repos, sous la forme de diverses activités culturelles et ludiques. Cela se traduit par différentes actions qui seront prises dans les fiches suivantes :

- **Action 4.3.01.a** : Développer la solidarité interculturelle et intergénérationnelle par le projet Pact Ateliers
- **Action 4.3.01.b** : Sensibiliser les élèves à la solidarité entre les générations

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Environnement** : sensibilisation aux thématiques écologiques, mise à disposition d'un lieu public / Bénéficiaires : les participants et la collectivité
- **Social** : apprentissage des liens sociaux et de la dimension interculturelle / Bénéficiaires : les participants et la collectivité
- **Economie** : mise en place de projets susceptibles de créer ou de soutenir de l'emploi durable / Bénéficiaires / les participants et la collectivité



Domaine d'action : Accès à la culture et au savoir

ACTION 4.3.01.A DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ INTERCULTURELLE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE PAR LE PROJET PACT ATELIERS

L'action, ses objectifs et son contexte :

Le projet pilote Pact Ateliers fut développé par le CPAS en 2001 dans un esprit d'émancipation, afin de stimuler la participation culturelle et l'augmentation du sentiment de citoyenneté des personnes âgées, tout en renforçant la cohésion sociale, les contacts intergénérationnels et interculturels. Ce projet s'appuie sur différentes structures : il occupe le forum artistique de l'Institut Pacheco et collabore avec les maisons de repos, les antennes sociales, le Home Juliette Herman, les maisons de quartier bruxelloises et d'autres associations. Le Pact Ateliers propose différents types de projets éducatifs et d'activités artistiques axés sur les enjeux de la société :

- Des ateliers de dessin, de peinture et d'expression créative ;
- Des ateliers pour enfants et intergénérationnels ;
- Des séances de littérature intergénérationnelles en été dans le kiosque du jardin ;
- Des ateliers de modelage ;
- Des ateliers nature ;
- Des fêtes de quartier et des journées portes ouvertes dans les jardins de l'Institut dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle ;
- La thérapie lumineuse pendant tous les ateliers ;
- Des expositions thématiques.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Environnement** : aménagement et appropriation des espaces verts - sensibilisation aux thématiques écologiques par des projets novateurs - diffusion de bonnes pratiques écologiques / Bénéficiaires : les résidents de l'Institut Pacheco et des autres maisons de repos, les habitants du quartier du Béguinage, les usagers des maisons de quartier et les associations de quartier, les écoles, les enfants fréquentant les activités jeunesse des antennes sociales, les enfants du Home Juliette Herman
- **Économique** : mise en place avec différents partenaires de projets communs susceptibles de créer de l'emploi / Bénéficiaires : les artistes et les usagers du CPAS
- **Social** : mise à disposition des habitants d'espaces de rencontres artistiques et culturels - projets axés sur les contacts intergénérationnels et interculturels - valorisation du potentiel artistique de chacun par l'art sur mesure / Bénéficiaires : les populations défavorisées, les personnes âgées ou handicapées, les habitants du quartier du Béguinage, les usagers des maisons de quartier, les associations, les écoles et les antennes sociales.



La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Subsides selon les projets et périodes (Fondation Roi Baudouin, Loterie Nationale, Vlaamse Gemeenschapscommissie - VGC, etc.)

Pilotage et partenariats :

Le CPAS de Bruxelles (Pact Ateliers, maisons de quartier, antennes sociales, Home Juliette Herman) en collaboration avec le Département Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports (Service Culture) de la Ville

Calendrier prévisionnel :

Durée totale de l'action	Démarrage	Achèvement
Continue	2001	-

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Résultats à atteindre	Indicateurs
16 participants par atelier en 2011	Maintien du nombre de participations	Nombre de participations par atelier
215 ateliers en 2011	Maintien du nombre d'ateliers	Nombre d'ateliers organisés par an
4 manifestations publiques en 2011	Maintien du nombre de manifestations publiques	Nombre de manifestations publiques par an
En 2014 3002 participations	Maintien du nombre participations	Nombre de participation



Domaine d'action : Accès à la culture et au savoir

ACTION 4.3.01.B SENSIBILISER LES ÉLÈVES À LA SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Le contexte, la finalité et l'action

Ouvrir le contexte habituel de l'école à la rencontre avec les seniors de notre société est une démarche entamée depuis quelques années par plusieurs écoles de la Ville de Bruxelles. En collaboration avec des maisons de repos, des maisons de quartiers, le service de la Promotion de la Santé à l'École (PSE), des rencontres mensuelles régulières sont organisées sur base volontaire des personnes âgées et des enseignants d'écoles maternelles et primaires.

Les enfants ont beaucoup à apprendre, les aînés beaucoup à transmettre. La rencontre des enfants et des seniors est un facteur de socialisation et une magnifique leçon de vie. Elle a pour objectif final d'établir un lien qui permette aux élèves de retrouver des valeurs humanistes et favorise les apprentissages, en particulier : la maîtrise de la langue, la construction de son identité et la structuration du temps.

Les activités suivantes sont programmées :

- chants ;
- groupes de lecture ;
- contes ;
- histoire ;
- développement de différents thèmes de réflexion à propos de la santé, l'alimentation, la digestion, etc. ;
- plantations, activités du potager ;
- jeux de sociétés ;
- jeux de ballons ;
- travaux manuels.

L'objectif de l'action est de développer la sensibilisation des élèves dans les écoles aux contacts intergénérationnel. Chaque année au moins une école en plus doit participer à cette action.

La pertinence « développement durable » de l'action

- **Gouvernance** : Amélioration des conditions de vie offertes aux personnes âgées / Bénéficiaires : les personnes âgées.
- **Environnement** : sensibilisation à la santé ; pratiques de jardinage, plantations / Bénéficiaires : les participants
- **Social** : ouverture d'esprit ; apprentissage des liens sociaux ; intégration et valorisation des personnes âgées / Bénéficiaires : les participants
- **Économie** : Amélioration de la santé physique et mentale des personnes âgées / Bénéficiaires : les personnes âgées.

La mise en œuvre de l'action

Moyens :

Budget de la Ville afin d'acquérir et remplacer le matériel (jeux, livres)

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



Pilote et partenariats :

Le Département Instruction publique en collaboration avec le CPAS de Bruxelles (Pact Ateliers, maisons de repos et de quartier, antennes sociales) et le Département Culture, Jeunesse, Loisirs et Sport (Service Famille) de la Ville

L'évaluation de l'action

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
Au 1er septembre 2011, 18 écoles	Mise en place d'une dynamique permettant le bénéfice de l'expérience d'ainés quant à l'éducation de l'enfant : au moins une école de plus par an (au total 90 écoles).	Nombre d'écoles participant à des rencontres avec des institutions de personnes âgées.



4.4 Solidarité internationale

La solidarité entre le Nord et le Sud de la planète est une des composantes de la démarche de développement durable. La Ville, ouverte vers l'extérieur, entend poursuivre son investissement dans la coopération au développement par la mise en œuvre de projets internationaux, tant en créant des partenariats avec des villes du Sud que par le soutien à des initiatives humanitaires portées par le secteur associatif ou les organisations non gouvernementales. Les échanges scolaires sont également privilégiés afin d'ouvrir l'école sur le monde. Cette orientation claire pour la solidarité doit aussi s'accompagner d'actions de sensibilisation du grand public.



ACTION 4.4.01 CONSTRUIRE DES PARTENARIATS NORD-SUD

Le contexte, la finalité et l'action

Depuis 2002, la Ville de Bruxelles est engagée dans la coopération internationale notamment par le biais de partenariats avec d'autres villes et communes du Sud. Ces relations cherchent, par l'échange d'expérience et d'expertise à renforcer les capacités des institutions locales à prendre en charge leur propre développement et à appuyer les processus de décentralisation encore en cours ou non dans les pays dits du Sud.

1. Kinshasa

La Ville a, dans un premier temps, noué un partenariat structurel avec la **Ville-Province de Kinshasa** en République Démocratique du Congo affirmant les liens historiques et symboliques qui existent déjà entre les deux villes. Dès 2002, en concertation avec le partenaire, il a été décidé de travailler plus spécifiquement sur l'amélioration des enregistrements des naissances, véritable enjeu pour offrir à chacun une existence « légale » et un accès aux droits. Aujourd'hui différentes actions fortes ont permis d'augmenter le nombre de naissances enregistrées de 10% à plus de 50% et de conscientiser de nombreux citoyens sur l'importance d'opérer cette démarche. En 2008, la Ville a décidé de focaliser ses efforts et ses moyens sur une des 24 communes de la Province de Kinshasa : la Commune de Kimbanseke. La Ville soutient les services Etat civil et Population via la formation du personnel, l'appui en termes d'infrastructure et d'aménagement, le développement de procédures de travail et d'outils d'information et de sensibilisation.

Pendant plus de 10 années de coopération, Kinshasa et Bruxelles ont également travaillé ensemble sur d'autres thématiques liées à la gestion communale notamment la propreté publique, la réduction de la fracture numérique et la gestion du matériel roulant de la Régie d'Assainissement.

a. Renforcer les services état civil et population, domaine essentiel pour le développement de toute administration urbaine et expertise par excellence des autorités locales

-Appuyer les différentes antennes de quartier afin qu'elles puissent délivrer des documents administratifs relatifs aux services état civil et population et améliorer l'accès aux services pour les citoyens



- Collaborer avec UNICEF pour créer des outils en matière de gestion d'état civil, réaliser un plaidoyer pour la réforme législative et le soutien à la création de Bureaux Secondaires de l'état civil.
- Améliorer le recensement administratif dans les 46 quartiers de la commune de Kimbanseke à travers des formations à l'attention des agents recenseurs, la rédaction des fiches de ménage et le soutien à la collecte et le traitement de données.

b. Promouvoir des échanges culturels et valoriser la culture en tant que vecteur de développement

- Créer et développer un atelier de réparation et de restauration d'instruments traditionnels au sein d'un centre de jeunes pour contribuer à l'intégration socio-professionnelle des jeunes en difficulté et à la promotion de la culture locale.

c. Mise en place d'une plateforme diaspora Santé à Bruxelles qui vise l'implication de la diaspora bruxelloise dans le partenariat à travers des projets associatifs dans le domaine de la santé.

2. Maroc

Pour des raisons tout aussi historiques, la Ville de Bruxelles a aussi le souhait de s'investir dans des projets de coopération avec le **Maroc**. Malgré des réalités bien différentes de celles que l'on peut rencontrer en RDC, les institutions locales marocaines n'en sont pas moins désireuses d'échanges, de collaborations et de renforcement de capacités.

- Différentes démarches et prospections seront faites afin d'initier un partenariat institutionnel avec une ville marocaine.

- Soutien à la société civile d'Al Hoceima au Maroc au travers de deux initiatives marocaines visant le renforcement des coopératives féminines actives dans l'artisanat à haute valeur culturelle ainsi qu'un soutien au réseau des ONG de développement du Parc National d'Al Hoceima.

La pertinence « développement durable » de l'action

- **Environnement** : réflexion sur les matériaux de construction plus durable - préservation des ressources et sensibilisation à la conservation de la nature / Bénéficiaires : la population de Kinshasa, le réseau des ONG actives dans le parc national d'Al Hoceima
- **Social** : protection légale de l'enfant – éducation à la citoyenneté – meilleure connaissance des administrés – intégration et soutien aux migrants pour développer des projets dans leur pays d'origine - émancipation des femmes actives dans les coopératives par la formation et l'inclusion sociale dans une

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



activité économique/ Bénéficiaires : les populations de Kinshasa, les femmes actives dans les coopératives

- **Économie** : renforcement de l'économie locale par l'achat de matériel sur place - développement d'activités génératrices de revenus en lien avec la musique et l'artisanat/ Bénéficiaires : la population de Kinshasa, développement des coopératives de femmes
- **Gouvernance** : échanges d'expérience entre administrations - dialogue avec des autorités locales - renforcement des capacités des administrations / Bénéficiaires : les administrations, les élus et la population des Villes de Kinshasa et Bruxelles

La mise en œuvre de l'action

Moyens :

Soutien financier et technique de la Coopération belge et de la Région flamande - budget de la Ville - mise à disposition du matériel logistique et de ressources humaines par la Ville - collaboration des services de Kinshasa.

Pilote et partenariats :

Le Département de l'Organisation (Cellule Solidarité internationale) en partenariat avec le Département de la Démographie, le Département des Travaux de Voirie, le département de l'Instruction Publique et les partenaires du Sud.

L'évaluation de l'action

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
Kinshasa (2006)		
52.762 faits d'état civil enregistrés	Augmentation du nombre d'actes de naissance, de mariage et de décès	Nombre de faits enregistrés à l'état civil (mariages, naissances, décès)
Absence de données sur le nombre de ménages enregistrés au service population	Identification des données et augmentation du recensement de la population	Nombre de ménages enregistrés au service population

<p>Faible budget alloué au projets état civil et population.</p> <p>Méconnaissance de tous les aspects du métier d'agents de l'état civil et de la population</p>	<p>Augmentation du budget alloué à l'état civil te la population</p> <p>Une meilleure maîtrise des différents aspects du métier d'agents de l'état civil et de la population</p>	<p>Pourcentage du budget de partenariat avec Kinshasa alloué à l'état civil</p> <p>Nombre de formations dispensées</p>
<p>Santé</p> <p>Pas suffisamment de concertation des acteurs bruxellois issus de la diaspora congolaise, actifs dans le domaine de la santé à Kinshasa, RDC.</p>	<p>Créer des synergies entre les acteurs mentionnés et les réunir autour d'un objectif commun.</p>	<p>Nombre de rencontres de la plate-forme.</p>
<p>Maroc (2016)</p> <p>Pas de partenarait institutionnel entre Bruxelles et une ville marocaine</p>	<p>Déterminer une ville partenaire</p> <p>Inscrire le partenariat dans un réseau de financement externe</p> <p>Renforcer les capacités des autorités communales de la ville partenaire</p>	<p>Budget alloué aux projets avec des partenaires marocains</p> <p>Nombre d'ateliers d'échanges/de missions/de formations avec des partenaires marocains</p>
<p>Pas de soutien à la société civile marocaine</p>	<p>Appuyer les initiatives qui créent des liens entre la diaspora marocaine de Bruxelles et les initiatives de la société civile marocaine</p>	<p>Nombre de projets soutenus</p>



ACTION 4.4.02 SENSIBILISER ET MOBILISER À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le contexte, la finalité et l'action

La Ville, en proposant des actions d'information et de sensibilisation, souhaite contribuer à former des citoyens responsables, capables de prises de positions éclairées sur les grands enjeux mondiaux et la solidarité internationale mais aussi conscients de leur capacité à influencer le changement vers un monde plus juste.

Nous vivons dans un monde globalisé et interdépendant. Nos gestes en tant qu'électeurs, consommateurs ont des impacts et des conséquences qui vont bien au-delà de nos frontières. La multiplicité des facteurs, l'importance des enjeux sont telles que pour nombre d'entre nous il est parfois difficile de comprendre les fondements d'une problématique.

1. Soutien logistique et financier à des activités liées à la Solidarité internationale

De représentations de théâtre à la mise en place de conférences en passant par des ciné-débats ou des activités sur l'espace public, la Ville de Bruxelles soutient un large éventail d'actions visant à informer, conscientiser et sensibiliser la population bruxelloise sur les réalités des pays du Sud, la coopération au développement et plus globalement sur les enjeux sociétaux internationaux auxquels nombre d'entre nous sont confrontés.

2. Mise en place de la Quinzaine de la Solidarité internationale

La Ville de Bruxelles concentre son action directe en matière de sensibilisation et d'information au sein de la Quinzaine de la Solidarité internationale. Cet événement a pour volonté de rassembler de nombreux acteurs autour d'une thématique dont les multiples facettes sont déclinées annuellement pendant deux semaines du 1^{er} au 15 octobre. De plus en plus, la Quinzaine tente de dépasser les concepts d'information et de sensibilisation pour essayer de proposer aux citoyens des réponses aux grands enjeux internationaux du 21^e siècle. La Quinzaine de la Solidarité internationale est le fruit de la collaboration entre les services de la Ville et le Conseil consultatif de la Ville de Bruxelles. En fonction de la thématique retenue, la Ville recherche et sollicite l'expertise des acteurs de terrain, des universitaires ou d'autres experts associatifs ou institutionnels afin de construire ensemble une campagne pertinente et attrayante.

3. Sensibiliser et informer un public jeune

La volonté des autorités est également d'inclure plus largement le jeune public dans ses activités. En collaboration avec les institutions dont l'éducation au développement fait partie des missions, la Cellule Solidarité internationale souhaite proposer à des groupements de jeunes (scolaires ou non) des animations et des activités leur

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



permettant d'aborder et de réfléchir à des thématiques liées à la Solidarité internationale. La Cellule a également la mission de soutenir, à hauteur de ses moyens, les initiatives émanant des groupes de jeunes quand ceux-ci mettent en place des ateliers liés à la Solidarité internationale ou encore quand ils nourrissent le projet de participer à un voyage type « chantier ».

La pertinence « développement durable » de l'action

- **Gouvernance** : conscientisation et information de l'administration et des élus / Bénéficiaires : la Ville
- **Environnement** : prise en compte dans la sensibilisation des thèmes environnementaux et climatiques / Bénéficiaires : la collectivité
- **Social** : mobilisation citoyenne en faveur d'un développement solidaire qui profite à tous / Bénéficiaires : la collectivité
- **Économie** : soutien logistique et financier au secteur associatif / Bénéficiaires : les associations locales

La mise en œuvre de l'action

Moyens :

Financements externes - mise à disposition de la logistique, des ressources humaines et d'un budget par la Ville - subventions accordées aux associations locales

Pilote et partenariats : Le Département de l'Organisation (Cellule Solidarité internationale) en partenariat avec les associations locales

L'évaluation de l'action

Situation de départ	Résultats à atteindre	Indicateurs
1 Soutien logistique et financier à des activités liées à la Solidarité internationale (Y compris Quinzaine de la Solidarité internationale) 4.500 participants aux actions menées (2009) Absence de données	Augmentation du nombre de participants	Nombre de participants

<p>complètes concernant le nombre d'associations participant aux actions menées</p> <p>75 activités de sensibilisation organisées (2009)</p>	<p>Recensement du nombre d'associations participantes</p> <p>Stabilisation du nombre d'activités de sensibilisation</p>	<p>Nombre d'associations participant aux actions menées</p> <p>Nombre d'activités mises en place</p>
<p>2 Mise en place de la Quinzaine de la Solidarité internationale</p> <p>Absence de données</p> <p>Absence de données</p>	<p>Adéquation entre l'estimation et le public finalement présent à l'évènement.</p> <p>Augmenter la part du cofinancement externe au sein du budget de la Quinzaine SI</p>	<p>Nombre de participants aux activités comparé au public attendu défini avant l'évènement</p> <p>Pourcentage du soutien financier de la Ville par rapport au budget global de toutes les activités de la Quinzaine SI</p>
<p>3 Sensibiliser et informer un public jeune</p> <p>1 chantier de jeune et 2 activités à Bruxelles 2015</p>	<p>Renforcer l'impact des chantiers de jeunes, renforcer le lien entre l'offre d'outils pédagogiques et la demande</p>	<p>Nombre d'activités pour les jeunes développées et/ou soutenues</p>



Domaine d'action : Solidarité internationale

ACTION 4.4.03 RENFORCER L'IMPACT DES INITIATIVES SOLIDAIRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le contexte, la finalité et l'action

Vu les nombreuses initiatives de solidarité internationale émergentes sur Bruxelles, la Ville veut contribuer à l'accompagnement et au soutien des structures professionnelles et populaires de solidarité ainsi que mettre en place un forum d'échange, de dialogue et de mise en réseau de ces initiatives afin que ces nombreuses initiatives puissent se renforcer et augmenter leur impact.

La Ville de Bruxelles est depuis des décennies une terre d'accueil, de rencontres, rassemblant sur son territoire des personnes aux origines diverses et variées. Ce brassage fut très rapidement source de solidarités entre migrants et pays d'origine et d'initiatives associatives spontanées. Bruxelles comme capitale belge et européenne est aussi le siège de nombreuses institutions internationales et d'organisations non gouvernementales actives dans la coopération au développement.

1. Accompagner et renforcer les travaux du Conseil consultatif pour la solidarité internationale (CCSI).

Cette instance a été mise sur pied afin de mieux développer la politique de la Ville en matière de solidarité internationale par l'implication de citoyens, d'associations et ONG actives dans la coopération au développement. Les membres de ce Conseil sont aussi bien des sections locales d'organisations connues que d'autres associations plus discrètes, ou encore des citoyen(ne)s qualifié(e)s qui siègent à titre individuel.

- Améliorer la visibilité du Conseil consultatif pour la solidarité internationale (CCSI).
- Dynamiser les différents groupes de travail au sein du CCSI
- Organiser des réunions thématiques en invitant des experts externes à alimenter les discussions.
- Créer des contacts et des synergies entre les conseils consultatifs de la région bruxelloise.

2. Soutien financier aux projets de Solidarité internationale

Pour soutenir les initiatives des nombreuses associations bruxelloises œuvrant dans le domaine de la solidarité internationale, la Ville a mis en place un **appel à projet annuel**. Deux catégories de projets y sont soutenus : les projets de développement dans le Sud et les projets d'éducation au développement, d'information et de sensibilisation au Nord. L'appel à projet a vu son règlement modifié au fil des années afin de renforcer l'appui que la Ville souhaite offrir aux structures de petites et moyennes tailles et notamment celles constituées de bénévoles. A travers ces modifications, une attention

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



a également été portée à recentrer le soutien aux associations ayant un lien fort avec la Ville de Bruxelles.

La pertinence « développement durable » de l'action

- **Gouvernance** : contribue à améliorer les capacités des associations émanant de la société civile / Bénéficiaires : / associations à Bruxelles et partenaires bénéficiaires des projets
- **Environnement** : attention particulière portée aux projets prenant en compte les thèmes liés à l'environnement / Bénéficiaires : la collectivité
- **Social** : incitation à l'engagement en faveur de la solidarité internationale - renforcement du réseau associatif Nord-Sud / Bénéficiaires : les associations et le public cible de leurs projets
- **Économie** : soutien financier au secteur associatif portant sur des projets visant le développement d'activités génératrices de revenus / Bénéficiaires : les associations locales et leurs partenaires

La mise en œuvre de l'action

Moyens : Ressources humaines et budget de la Ville – commission d'experts – formateurs externes

Pilote et partenariats :

Le Département de l'Organisation (Cellule Solidarité internationale)

L'évaluation de l'action

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
Appel à projet : 97 dossiers introduits en 2009	Augmentation du nombre de demandes de subvention	Nombre de projets soumis
Appel à projet : Qualité moyenne des dossiers introduits en 2009 (Coopération : 51.9 points)	Amélioration de la qualité des dossiers introduits	Moyenne des points attribués par la Commission



sur 80)		
CCSI : Absence de dynamisme et d'initiatives propres au CCSI	Augmenter le dynamisme et l'implication du CCSI	Le nombre d'initiatives, d'avis et de projets mis en place par le CCSI
Peu d'associations et d'initiatives citoyennes représentées au sein du CCSI	Augmenter la représentativité et la légitimité du CCSI	Nombre de membres participants aux rencontres du CCSI Nombre de rencontres régionales entre conseils



Domaine d'action : Solidarité internationale

ACTION 4.4.4 DÉVELOPPER DES PARTENARIATS ENTRE LES ÉCOLES ET LES PAYS DU SUD

Le contexte, la finalité et l'action

L'Éducation au Développement est un processus qui vise le changement social. Elle a pour but de permettre aux individus de s'approprier une conviction empreinte de solidarité internationale et de la manifester par des engagements concrets, individuels et collectifs.

La solidarité et de la tolérance font partie intégrante du projet pédagogique des écoles de la Ville. C'est pourquoi, le Département de l'Instruction publique incite depuis longtemps les écoles à tisser des liens, notamment avec le continent africain.

La finalité de l'action est de :

- Faciliter une compréhension globale des enjeux du développement et des relations entre le Nord et le Sud ;
- Faciliter la compréhension des interdépendances entre les sociétés du Nord et du Sud ;
- Accompagner l'acquisition d'un regard conscient et critique de la réalité, tant au niveau de relations microsociales qu'au niveau macro ;
- Favoriser un meilleur dialogue entre les citoyens à travers une approche interculturelle basée sur le respect mutuel et l'égalité ;
- Promouvoir des valeurs, attitudes, et aptitudes liées à la solidarité ;

A long terme, le Département de l'Instruction publique souhaite continuer à renforcer les actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale au sein des écoles.

Dans ce sens une attention particulière est donnée aux projets existants. Une aide est proposée aux nouvelles initiatives dans ce domaine grâce au soutien de la Cellule Solidarité Internationale de la Ville.

La pertinence « développement durable » de l'action

- **Gouvernance** : partenariat entre écoles / Bénéficiaires : les écoles et leurs élèves
- **Environnement** : ouverture vers des conditions vie à empreinte écologique diversifiée/ Bénéficiaires : la collectivité
- **Social** : éducation à la citoyenneté et sensibilisation à la solidarité internationale/Bénéficiaires : la collectivité
- **Économie** : renforcement des capacités des acteurs locaux / Bénéficiaires : les écoles et leurs élèves

La mise en œuvre de l'action

Moyens : Implication du personnel enseignant et des élèves - collaboration avec des partenaires externes selon les projets

Pilote et partenariats : Le Département de l'Instruction publique, la Cellule Solidarité Internationale.

Pilotage :



Etapes du projet	Démarrage	Achèvement
Préparation	1 ^{er} semestre 2016	
Mise en œuvre -	1 ^{er} semestre 2017	
1ere évaluation	2eme semestre 2017	

L'évaluation de l'action

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
Au 1er juillet 2015, 11 écoles ont participé à au moins un projet de solidarité internationale	Participation régulière de toutes les écoles à ce type de projets : au moins une école de plus par an (au total 90 écoles)	Nombre d'écoles ayant développé un projet de solidarité internationale



4.5 Cadre de vie

Un cadre de vie agréable est un atout indéniable du maintien des habitants dans la ville car il contribue activement au sentiment de bien-être et de qualité de vie. Cependant, il est parfois entaché lorsque, dans un contexte donné, prédominent la rupture des liens sociaux, l'isolement, la dégradation de l'espace public, le sentiment d'insécurité et les « petites incivilités ». La Ville vise donc à valoriser le cadre de vie de ses habitants et à faire de l'espace public un lieu de rencontre propice à la cohésion sociale. Il s'agit ainsi d'établir un lien social fort entre les différentes composantes d'un quartier afin de promouvoir une cohabitation harmonieuse.



Domaine d'action : Cadre de vie

ACTION 4.5.1 SOUTENIR LES FÊTES DES VOISINS

Le contexte, la finalité et l'action:

54% des ménages bruxellois sont des isolés et de nos jours, grâce à l'évolution des technologies, il est parfois plus aisé de communiquer avec une personne se trouvant à l'autre bout du monde que de parler avec son voisin. Face à l'isolement et à l'individualisme qui règnent souvent dans les villes, la Fête des Voisins est un rendez-vous qui facilite les contacts et favorise les liens sociaux.

Cette fête a lieu chaque année le dernier vendredi du mois de mai

C'est un projet citoyen européen auquel participent plus de 4,5 millions d'habitants dans 460 villes à travers 16 pays différents. Elle donne l'occasion de se rassembler pour se rencontrer, parfois pour la première fois, et de dépasser le stade du simple « bonjour ». Elle incite les citoyens à s'impliquer dans la vie et le développement de leur quartier et de leur ville, tout en mettant en valeur les qualités environnementales et urbanistiques de leur immeuble. En devenant acteurs de leur ville et créateurs de liens sociaux, les co-habitants luttent contre l'isolement et l'individualisme, cassent les préjugés et font tomber les barrières. Cette initiative des habitants, soutenue par la Régie foncière de la Ville, est menée en collaboration étroite avec d'autres acteurs.

L'objectif de cet action est de soutenir la fête des voisins

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Social** : participation citoyenne - implication d'acteurs multiples autour de projets communs - lutte contre l'isolement / Bénéficiaires : les locataires et habitants du quartier

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Budget de la Régie foncière pour soutenir l'achat de boissons et de décorations dans les différents complexes participants - outils de communication fournis par l'ASBL Immeubles en fête, initiatrice de l'action en Belgique

Pilote et partenariats :

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



Le Département Commerce et Régie foncière des Propriétés communales (concierges et locataires) en partenariat avec l'ASBL Immeubles en fête et les médiateurs sociaux de l'ASBL BRAVVO

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
Isolement des habitants	Accroissement de la convivialité et des échanges entre voisins	Nombre de fêtes des voisins organisées



Domaine d'action : Cadre de vie

ACTION 4.5.02 MAISON BRAVVO « COGGE » QUARTIER NORD

Le contexte, la finalité et l'action

L'asbl Bravvo, service de prévention de la Ville, travaille de manière dite intégrée. Concrètement cela signifie que l'action des équipes est articulée entre les gardiens de la paix, éducateurs, animateurs jeunesse ou services de médiation afin d'œuvrer à l'amélioration de la qualité de vie dans chacun de nos quartiers. Cette action intégrée se prolonge par un travail en partenariat avec les associations et services de la Ville (division de police, propreté publique, maison de quartier, antenne de CPAS)... A l'heure actuelle, les services sont plus ou moins dispersés ou rassemblés au sein de nos quartiers. Une première implantation rassemble nos services dans le centre Moorslede dans le quartier Willems. Nous souhaiterions cependant pousser plus avant l'intégration à travers une forme de « maison de la prévention ». Ce projet verrait le jour dans un nouvel immeuble du quartier Nord, rue Cogge, à la faveur d'un chantier entamé dans le cadre du contrat de quartier Masui. Le projet comporterait :

- des bureaux pour les services de prévention du quartier : gardiens de la paix, éducateur de rue, médiateur social. Un médiateur local serait désormais implanté dans le quartier ;
- un accueil spécifique (avec mise à disposition d'informations sur le quartier) ;
- des espaces pour des permanences et entretiens des services de prévention transversaux (Nota Bene, aide juridique...);
- des salles à disposition pour les associations et services de partenaires (formations, expositions, activités en lien avec le quartier et nos objectifs).

Le plus important serait la mise en lien de ces services en cohérence (actions communes, échanges d'informations, relais de dossier...) au départ de cette nouvelle proximité au sein d'un bâtiment commun.

Le bâtiment jouxte l'école Eclusier Cogge et abrite une infrastructure sportive. Le projet prévoit également, dans un deuxième temps, la construction d'un Centre de jeunes en vis-à-vis du bâtiment. Les nouvelles infrastructures seront implantées directement à côté du nouveau parc de la Senne, ce qui permettra d'apporter du contrôle social positif et des activités à ce nouveau parc inséré au sein même des îlots d'habitation du quartier.

La pertinence « développement durable » de l'action

- **Gouvernance** : travail intégré / Bénéficiaires : associatif du quartier, coordination sociale
- **Environnement** : suppression d'un chancre, amélioration du cadre de vie du quartier, animation pour le quartier /Bénéficiaires : habitants et usagers du nouveau Parc de la Senne
- **Social** : service de proximité, activités en lien avec les besoins du quartier / Bénéficiaires : habitants du quartier
- **Économie** : amélioration de l'image et du climat du quartier, qui participe à la dynamique du quartier

La mise en œuvre de l'action

Une cohésion sociale et des solidarités renforcées



Moyens : contrat de quartier durable, programmes de prévention (PSSP, PBPP...)

Pilote et partenariats : coordination générale Bravvo,

Partenaires : architecte, service urbanisme, service jeunesse et instruction publique.

Etapes du projet	Démarrage	Achèvement
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du dossier de base (dans le cadre du Contrat de quartier) - Préparation (suivi de chantier, validation...) - Réflexion générale sur l'implantation de Bravvo dans le quartier (affinage du diagnostic & identification des besoins, rencontre avec les partenaires, reprise du contact avec la population...) 	<ul style="list-style-type: none"> - 2010 - 2015 - 2016 	<ul style="list-style-type: none"> - 2011 - 2016 - 2016
Mise en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> - Installation des travailleurs Bravvo dans le nouveau bâtiment - Démarrage des activités 	Début 2017	
1ere évaluation	Fin 2016	Continu

L'évaluation de l'action

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
Peu de présence Bravvo dans le quartier Masui depuis la fin du CdQ & nécessité de préparer l'arrivée de Bravvo	Reprendre du contact avec les partenaires et la population	<p>Mise en place d'une permanence de la médiation sociale dans le quartier Masui : ½ jour /semaine</p> <p>Mise à disposition d'un EDR dans le quartier Masui : zonage</p>
	Mettre en place une concertation avec les services externes concernés (architecte, service urbanisme, service jeunesse et instruction publique) et internes (médiateurs sociaux, locaux, éducateur de rue, centre	<p>Présentation générale du dossier en réunion de quartier : min 3</p> <p>Réflexion transversale en réunion de quartier : min 3</p>



	de jeunes et gardiens de la paix)	Un scénario d'occupation du bâtiment
	Identifier les partenaires clés et les activités à développer dans le futur bâtiment	Nombre de partenaires identifiés Nombre d'activités & services proposés dans les locaux